



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ISÈRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°38-2016-067

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture de l'Isère

38-2016-11-30-004 - Délégation de signature donnée au Colonel André

BENKEMOUN directeur départemental des services (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Isère

38-2016-11-30-004

Délégation de signature donnée au Colonel André

BENKEMOUN

directeur départemental des services

*Délégation de signature donnée au Colonel André BENKEMOUN
directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Isère*

Préfecture de l'Isère

Direction des Ressources et de la Modernisation
Bureau de la Modernisation

Affaire suivie par : Yves Faure
Tél. : 04 76 60 49 83
Fax : 04 76 51 03 86
Courriel : delegations-de-signature@isere.pref.gouv.fr

Références : DDSDIS

ARRETE PREFECTORAL n° 38-2016-11-30-XXX du 30 novembre 2016

**Délégation de signature donnée au Colonel André BENKEMOUN
directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Isère**

LE PREFET DE L'ISÈRE

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1424-1 et suivants et les articles R.1424-1 et suivants relatifs aux services d'incendie et de secours et à leur organisation ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 6 mai 2016 portant nomination du préfet de l'Isère (hors classe), M. Lionel BEFFRE ;

VU l'arrêté ministériel du 10 octobre 2016 nommant M. André BENKEMOUN, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Isère, à compter du 1^{er} décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-05736 du 24 juillet 2009 approuvant le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques - S.D.A.C.R. - (art. L.1424-7 du C.G.C.T.);

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-05737 du 24 juillet 2009 approuvant le Règlement Opérationnel Départemental, (art. L.1424-4 du C.G.C.T.) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2016-10-002 du 6 octobre 2016 relatif à la délégation de signature donnée au Colonel Christophe GLASIAN, directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours de l'Isère;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} - L'arrêté préfectoral n° 38-2016-10-002 du 6 octobre 2016 susvisé est abrogé à compter du 1^{er} décembre 2016.

ARTICLE 2 - Délégation de signature est donnée, à compter du 1^{er} décembre 2016, au Colonel André BENKEMOUN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Isère, à l'effet de signer tous documents relatifs aux affaires ci-dessous énumérées :

1. la direction opérationnelle du Corps départemental de sapeurs-pompiers ;
2. les notes de service, diplômes et brevets ;
3. la mise en œuvre des moyens zonaux ou nationaux mis à disposition du préfet de l'Isère ;
4. la direction des actions de prévention, l'évaluation des risques de sécurité civile et la planification des secours relevant du service départemental d'incendie et de secours ;
5. la formation des personnels ;

à l'exception :

- ◆ des arrêtés (sauf les arrêtés de subdélégation) ;
- ◆ des rapports aux ministres ;

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel André BENKEMOUN, les affaires visées aux alinéas 3, 4 et 5 de l'article 2 pourront être subdélégées à des agents placés sous son autorité.

ARTICLE 4 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère, le directeur de cabinet du préfet de l'Isère, et le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Isère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 30 novembre 2016

Le Préfet,

SIGNE

Lionel BEFFRE